

**SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA
VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA
SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 22 NOVEMBRE 2021, À 19 H 30.**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. DEMANDES VERBALES**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 4 octobre 2021
- 5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 5.1 Liste des chèques – approbation
 - 5.2 Direction des affaires juridiques et greffière – embauche
 - 5.3 Création du poste Coordination du service des finances et assistant-trésorerie/assistante-trésorerie et abolition du poste technicien/technicienne en comptabilité
 - 5.4 Coordinatrice des finances et assistante-trésorière – embauche
 - 5.5 Technicien services techniques aux services techniques – embauche
 - 5.6 Secrétaire-réceptionniste au Service des loisirs et de la culture – madame Romina Marsala – permanence
 - 5.7 Structure administrative et salariale ainsi que les conditions de travail du personnel-cadre municipal – modifications
 - 5.8 Maires suppléants – nomination
 - 5.9 Commissions municipales – responsables – nomination
 - 5.10 Organismes régionaux – délégués – nomination
 - 5.11 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
 - 5.12 Séances 2022 – calendrier – adoption
 - 5.13 Affectations – exercice 2021
 - 5.14 Affectations des soldes disponibles au budget 2021
 - 5.15 Règlement d'emprunt numéro 1290-2021 – emprunt temporaire
 - 5.16 Avis de motion et dépôt et adoption du projet – règlement numéro 1186-1-2021 amendant le règlement 1186-2017 afin de pourvoir aux sommes nécessaires pour assurer le financement de la quote-part de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies relativement aux travaux de réfection et de modernisation à la station de traitement d'eau potable en augmentant l'emprunt à une somme de 1 134 400 \$ à ces fins
 - 5.17 Avis de motion et dépôt et adoption du projet – règlement numéro 1229-7-2021 modifiant le règlement 1229-2019, tel qu'amendé, afin de réviser la tarification de location de salles pour les organismes

- 5.18 Procès-verbal de correction – règlement de concordance numéro 1291-2021 au règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 1286-2021 visant à modifier le règlement de zonage 300-C-1990 en y intégrant les nouvelles dispositions applicables au secteur de la rue Gauthier nord, du boulevard Antonio-Barrette et du secteur au nord de la rue des Tournesols
- 5.19 Implantation de la nouvelle école primaire – travaux municipaux – autorisation de remboursement des dépenses au Centre de services scolaires des Samares
- 5.20 Refoulement d'égout – 68, avenue des Plaines – réclamation – règlement
- 5.21 Tapis et équipements d'entretien – location – mandat
- 5.22 Services professionnels juridiques « Retainer » – mandat
- 5.23 Roy & Asselin, avocats – honoraires

- 6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 6.1 Avis de motion et dépôt et adoption du projet – règlement numéro 1300-2021 modifiant le règlement 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville
- 6.2 Fourniture de chlorure de sodium – saison 2021-2022 – soumissions – adjudication
- 6.3 Déneigement saison hivernale 2021-2022 – divers mandats
- 6.4 Déneigement saison hivernale 2021-2022 – chemin Numéro-12 – mandat
- 6.5 Déneigement saison hivernale 2021-2022 – chemin Numéro-31 – mandat
- 6.6 Stations télémétriques – Hydro Météo – mandat
- 6.7 Qualité de l'eau potable – mandat
- 6.8 Débitmètre – remplacement – rue Gauthier nord
- 6.9 Permis de voirie – entretien et raccordement routier
- 6.10 Club Auto-Neige de Joliette – autorisation de circuler
- 6.11 Intersections – rang Sainte-Julie et avenue des Clercs – rang Sainte-Julie et rue Jean-Duceppe – panneaux de signalisation arrêt – ajouts
- 6.12 Installation d'équipements d'éclairage de rue – Première Chaloupe – Route 131 – MTQ – autorisation
- 6.13 Éclairage de la rue Hubert – J.N.A. Leblanc électrique inc. – certificat de paiement no 1
- 6.14 Stabilisation de la rive – rue Gauthier nord – Les Excavations Michel Chartier inc. – certificat de paiement 3
- 6.15 Prolongement de la rue perpendiculaire à la rue Joseph-M.-Parent (rue des Affaires) – Généreux construction inc. – certificat de paiement no 8
- 6.16 Aménagement du parc Raymond-Villeneuve – Les Terrassements Multi-Paysages inc. – certificat de paiement final
- 6.17 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 – programmation de travaux révisée no 2

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Dérogation mineure numéro 2021-00442 (chemin Numéro-3)
- 7.2 Dérogation mineure numéro 2021-00457 (13, avenue des Marronniers)
- 7.3 Dérogation mineure numéro 2021-00524 (69-71, rue Roy)
- 7.4 Étude de PIIA – projet de remplacement des panonceaux d'enseignes – 589, Route 131
- 7.5 Étude de PIIA – projet de construction d'une habitation multifamiliale de douze logements, construite sur trois étages – lot 4 926 099
- 7.6 Étude de PIIA – projet de subdivision des lots 4 927 744, 5 491 387, 5 828 071, 5 828 072, 5 941 384, 5 941 385 et 5 941 386
- 7.7 Étude de PIIA – avant-projet de développement d'un projet intégré de 64 unités – prolongement de l'avenue des Violettes
- 7.8 Adoption – règlement numéro 1297-2021 abrogeant et remplaçant le règlement 1213-2018 relatif à la création d'un projet pilote visant à autoriser la garde de poules, et autorisant la garde de poules
- 7.9 Adoption second projet – règlement numéro 1298-2021 visant à préciser certains éléments du règlement de concordance 1291-2021 et limiter la hauteur à deux étages dans la zone CV-2 413
- 7.10 Plan directeur des parcs et espaces verts – dépôt

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

- 8.1 Diocèse Catholique de Joliette – concert-bénéfice
- 8.2 Légion Royale Canadienne – Jour du souvenir 2021
- 8.3 Moisson Lanaudière – activité de financement – autorisation
- 8.4 Centre de prévention du suicide et Centre de femmes Marie-Dupuis – gratuité de location de salle – Covid-19
- 8.5 Maison des Jeunes Café-Rencontre – contribution financière – animateur
- 8.6 La Société Saint-Vincent de Paul de Joliette – contribution financière

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

- 9.1 Programmation de loisirs – hiver 2022
- 9.2 Activités de Noël 2021
- 9.3 Patinoires extérieures – entretien – autorisation d'embauche
- 9.4 Baseball mineur – tarification 2022
- 9.5 Sport élite – demande de contribution municipale – triathlon
- 9.6 Gym Annalie – inscriptions été 2021 – recommandation de paiement

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

- 10.1 Programmation culturelle – été 2022
- 10.2 Programmation culturelle 2021-2022 – modifications
- 10.3 Production et réalisation d'une série documentaire sur les résidences de création au Carrefour culturel – mandat
- 10.4 Projets déposés au programme de partenariat territorial du CALQ – appui de la Ville

- 10.5 Publicité – Radio O103,5 FM – achat
- 10.6 Publicité – Lanauweb – achat
- 10.7 Publicité du temps des fêtes – vœux du conseil – CFNJ
- 10.8 Publicité – Club de vélo du Grand Joliette – achat
- 10.9 École de musique Fernand-Lindsay – inscriptions automne 2021 – recommandation de paiement

11. AUTRES SUJETS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie
madame Stéphanie Godin, conseillère, quartier Riverain
madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Chacune de ses personnes s'est identifiée individuellement.

Participent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Carol Henri et madame Nancy Bellerose, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et directrice des affaires juridiques et greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Suzanne Dauphin ouvre la séance à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

499-11-2021

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté en retirant le point suivant :

- 7.8 Adoption – règlement numéro 1297-2021 abrogeant et remplaçant le règlement 1213-2018 relatif à la création d'un projet pilote visant à autoriser la garde de poules, et autorisant la garde de poules

3. DEMANDES VERBALES

Madame Annie-Pier Rondeau demande s'il est possible de programmer différemment la lumière piétonne au coin des rues Brûlé et Gauthier puisque cette dernière permet le passage des piétons et cyclistes au même moment où le feu de circulation devient vert, ce qui pourrait causer des accidents.

Madame Suzanne Dauphin, mairesse, mentionne que la Ville va assurer un suivi pour ce dossier.

Madame Rondeau soumet également qu'elle souhaiterait que la Ville développe un projet de jardin communautaire. Ce dernier pourrait se situer sur le terrain à côté de l'hôtel de Ville ou ailleurs.

Madame Dauphin mentionne que le projet sera étudié dans le cadre d'une prochaine rencontre de la commission responsable, possiblement en janvier afin que le projet soit mis sur pied au printemps 2022.

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 4 octobre 2021

500-11-2021

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2021 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

5.1 Liste des chèques – approbation

501-11-2021

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 5 octobre au 22 novembre 2021 inclusivement et totalisant une somme de 750 356,82 \$.

5.2 Direction des affaires juridiques et greffière – embauche

502-11-2021

ATTENDU le concours lancé par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies en vue de procéder au recrutement d'une personne pour occuper le poste de direction des affaires juridiques et greffier/greffière;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection quant à l'embauche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De procéder à l'embauche de madame Nancy Bellerose au poste de directrice des affaires juridiques et greffière;

Que le début de l'emploi de madame Bellerose à titre de directrice des affaires juridiques et greffière soit fixé rétroactivement au 15 novembre 2021;

Que le salaire de madame Bellerose soit fixé au minimum de la classe salariale 3, majorée de 2 % en reconnaissance de l'expérience acquise, le tout tel qu'établie à l'intérieur de la politique de structure salariale du personnel cadre de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

Que la Ville accorde à madame Bellerose quatre (4) semaines de vacances payées à compter de l'année 2022;

Que la Ville accorde à madame Bellerose une participation financière de l'ordre de 8 % de son salaire brut régulier relativement à la cotisation de l'employeur au régime de retraite, en reconnaissance de ses années de services auprès de la Ville.

5.3 Création du poste Coordination du service des finances et assistant-trésorerie/assistante-trésorerie et abolition du poste technicien/technicienne en comptabilité

503-11-2021

ATTENDU QU'en 2018, le conseil municipal autorisait l'ouverture d'un poste de technicien/technicienne en comptabilité au sein du Service des finances de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

ATTENDU QUE les besoins sont toujours grandissants au service des finances et qu'avec les années, plusieurs tâches se sont ajoutées, en modifiant considérablement la description des tâches dudit poste;

ATTENDU QU'avec l'arrivée de nouvelles employées depuis mai 2021, la titulaire du poste effectue maintenant des tâches de coordination et de formation au service des finances;

ATTENDU QUE de plus en plus, la titulaire du poste effectue des tâches d'assistante à la trésorerie en soutien à la direction des finances et trésorerie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'abolir le poste de « technicien/technicienne en comptabilité » au sein du Service des finances;

De créer un poste de « Coordination du service des finances et assistant-trésorerie/assistante-trésorerie »;

D'autoriser madame Marie-Andrée Breault, directrice générale et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, ou son successeur, monsieur Serge Adam, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, une lettre d'entente avec le syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4273, quant à l'abolition du poste de « technicien/technicienne en comptabilité ».

5.4 Coordonnatrice des finances et assistante-trésorière – embauche

504-11-2021

ATTENDU QUE madame Geneviève Côté-Riberdy est à l'emploi de la Ville depuis mars 2017, d'abord comme stagiaire, puis à titre de technicienne en comptabilité à temps partiel en décembre 2018 et à temps plein en juillet 2020;

ATTENDU l'abolition du poste de technicien/technicienne en comptabilité et la création d'un nouveau poste de Coordination du Service des finances et assistant-trésorerie/assistante-trésorerie et que madame Geneviève Côté-Riberdy possède toutes les qualités requises pour ce poste, puisqu'elle effectue déjà les tâches qui y sont prévues;

ATTENDU la recommandation du 21 octobre 2021 de madame Nicole Perreault, directrice du Service des finances et trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De procéder à l'embauche de madame Geneviève Côté-Riberdy au poste de Coordonnatrice du Service des finances et assistante-trésorière, à compter du 22 novembre 2021;

Que le salaire pour ce poste soit fixé à la classe salariale 6 établie à l'intérieur de la *Structure administrative et salariale ainsi que les conditions de travail du personnel cadre municipal* de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, en respectant le pourcentage équivalent à l'échelon 4 déjà accumulé avec le poste de technicienne en comptabilité;

Que la progression à l'intérieur de l'échelle salariale se poursuive une (1) fois par année, à la date anniversaire de son entrée en fonction le 5 avril 2018;

Que la Ville accorde à madame Côté-Riberdy quatre (4) semaines de vacances payées à compter de l'année 2022.

5.5 Technicien services techniques aux services techniques – embauche

505-11-2021

ATTENDU QUE monsieur Tristan Michaud a été employé par la Ville au poste de technicien aux services techniques, du 30 novembre 2020 au 22 octobre 2021 à titre de personne salariée remplaçante et personne salariée temporaire;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge à propos d'embaucher un 2^e technicien aux services techniques de la Ville selon la recommandation de la direction générale et de la direction des services techniques;

ATTENDU QU'aucune candidature n'a été reçue à la suite de l'ouverture à l'interne d'un nouveau poste de technicien aux services techniques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De procéder à l'embauche de monsieur Tristan Michaud au poste de technicien aux services techniques;

Que le début de l'emploi de monsieur Michaud soit fixé rétroactivement au 27 octobre 2021;

Que le salaire de monsieur Michaud soit fixé à l'échelon 2 de l'échelle « Technicien services techniques » de la convention collective en vigueur;

Que l'embauche de monsieur Tristan Michaud à titre de technicien aux services techniques soit sujette à une période de probation de cent vingt (120) jours travaillés, prévue à la convention en vigueur, au service de l'employeur.

5.6 Secrétaire-réceptionniste au Service des loisirs et de la culture – madame Romina Marsala – permanence

506-11-2021

ATTENDU QUE, selon les termes de la résolution numéro 272-05-2021, madame Romina Marsala a été embauchée au poste de secrétaire-réceptionniste au Service des loisirs et de la culture le 2 juin 2021;

ATTENDU QU'en vertu de la convention collective actuellement en vigueur, madame Romina Marsala était soumise à une probation de 120 jours travaillés;

ATTENDU QUE ladite période de probation prendra fin le ou vers le 25 novembre 2021 et que madame Marsala a répondu de manière satisfaisante aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QU'à la fin de la période de probation, madame Romina Marsala obtienne sa permanence et qu'elle soit désignée comme secrétaire-réceptionniste au Service des loisirs et de la culture de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

QUE les conditions d'emploi de madame Romina Marsala soient celles fixées à la convention collective actuellement en vigueur.

5.7 Structure administrative et salariale ainsi que les conditions de travail du personnel-cadre municipal – modifications

507-11-2021

ATTENDU QU'aux termes de la résolution numéro 269-05-2018 adoptée à la séance du 9 mai 2018, le conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a adopté un document intitulé *Structure administrative et salariale ainsi que les conditions de travail du personnel-cadre municipal*;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ledit document afin de modifier les classes salariales 1 et 2 à compter du 1^{er} janvier 2022, soit concernant les postes de direction générale et de direction générale adjointe;

ATTENDU QU'il y a également lieu de modifier ledit document afin d'ajouter le titre du poste de Coordination du service des finances et assistant-trésorier/assistante-trésorière correspondant à la classe salariale 6;

ATTENDU QU'il y a finalement lieu de prévoir une clause de sécurité d'emploi dans l'éventualité d'un regroupement de la Ville et d'une autre corporation municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

Qu'à compter de l'entrée en vigueur de la présente résolution, l'article 3.6 du document *Structure administrative et salariale ainsi que les conditions de travail du personnel-cadre municipal* soit ajouté de la façon suivante :

« Le tableau des classes salariales au taux horaire s'établit ainsi à compter du 1^{er} janvier 2022 pour les classes 1 et 2, soit :

Classe salariale	Minimum	Maximum
1	59,3548 \$/heure	71,25 \$/heure
2	50,3580 \$/heure	60,45 \$/heure

»

Que ces classes salariales ne soient pas autrement indexées en 2022;

Que les employés cadres de ces classes salariales conserve toutefois la même progression à l'intérieur de l'échelle salariale telle qu'établie au formulaire d'appréciation et de recommandation de la contribution des cadres;

Qu'à compter de l'entrée en vigueur de la présente résolution, l'article 2.14 du document *Structure administrative et salariale ainsi que les conditions de travail du personnel-cadre municipal* soit ajouté afin que celui-ci réfère au titre de « Coordination du service des finances et assistant-trésorier/assistante-trésorière » ainsi qu'à la « classe 6 »;

Qu'à compter de l'entrée en vigueur de la présente résolution, l'article suivant soit ajouté :

« ARTICLE 19 REGROUPEMENT MUNICIPAL

Dans l'éventualité d'un regroupement entre la Ville et une autre corporation municipale, les personnes salariées cadres deviennent automatiquement à l'emploi de la nouvelle corporation. Elles conservent leur ancienneté et leurs conditions de travail et ne peuvent être licenciées du seul fait de ce regroupement. »

Qu'à compter de l'entrée en vigueur de la présente résolution, l'« **ARTICLE 19 ABROGATION** », soit renuméroté afin qu'il se lise « **ARTICLE 20 ABROGATION** ».

508-11-2021

5.8 Maires suppléants – nomination

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE les conseillères et conseillers agissent à titre de maire suppléant durant les périodes indiquées pour chacun d’eux, à savoir :

- Janvier et février : monsieur Régis Soucy
- Mars et avril : madame Nicole Chevalier
- Mai et juin : madame Marie-Christine Laroche
- Juillet et août : madame Mylène Allary
- Septembre et octobre : monsieur Jean-Guy Forget
- Novembre et décembre : madame Stéphanie Godin

QUE mesdames Nicole Chevalier, Marie-Christine Laroche, Mylène Allary et Stéphanie Godin ainsi que messieurs Régis Soucy et Jean-Guy Forget sont nommés à titre de substituts du maire à la M.R.C. de Joliette et ce, à compter du 22 novembre 2021.

509-11-2021

5.9 Commissions municipales – responsables – nomination

Il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

Que les responsables des commissions municipales soient nommés comme suit :

Commission	Mandat	Représentants
Commission des finances et des ressources humaines	Établi les orientations budgétaires. Planifie les besoins en ressources humaines, matérielles et financières de la Ville. Élabore les stratégies de négociation relatives au contrat de travail.	Régis Soucy Jean-Guy Forget
Commission de l’urbanisme et de l’environnement <i>Comité consultatif d’urbanisme</i> <i>Comité consultatif en environnement</i> <i>Comité sur la problématique de la rivière l’Assomption</i>	Analyse les orientations et objectifs de la Ville au niveau de la planification, de l’organisation et du contrôle de l’aménagement du territoire en matière de zonage, de lotissement et de construction. Fixe les orientations et objectifs de la Ville en matière de politique environnementale et fait la promotion du respect de l’environnement. Élabore différents programmes visant l’économie des ressources (eau potable, réduction des déchets, etc.).	Nicole Chevalier Mylène Allary

<p>Commission de la voirie, du transport collectif et de la sécurité publique</p> <p><i>Comité de sécurité publique</i></p>	<p>Analyse les orientations et objectifs de la Ville en matière de fonctionnement, d'entretien et de contrôle de tous les ouvrages, équipements, infrastructures des réseaux d'égouts sanitaires et pluviaux, d'assainissement, d'aqueduc et du réseau routier. Analyse les orientations et objectifs de la Ville en matière de transport collectif afin de maintenir un service de qualité pour la population. Fixe les orientations et les objectifs au niveau de la sécurité publique autant en termes de protection des biens qu'en termes de protection des personnes.</p>	<p>Stéphanie Godin Nicole Chevalier</p>
<p>Commission de la famille et de la communauté</p> <p><i>Comité MADA (Municipalité Amie des Aînés)</i></p>	<p>Valorise l'institution de la famille et du réseau communautaire en tant que constituante du capital social du milieu de vie. Voit au respect et à la bonification de la politique familiale.</p>	<p>Marie-Christine Laroche Stéphanie Godin</p>
<p>Commission des loisirs et des saines habitudes de vie et des parcs</p> <p><i>Comité consultatif des loisirs, des parcs et des saines habitudes de vie</i></p>	<p>Analyse les orientations et fixe les objectifs en matière de planification et d'organisation de l'ensemble des activités récréatives et sportives de la Ville. Fait la promotion et la valorisation des saines habitudes de vie en favorisant la pratique d'activités physiques. Voit à l'élaboration de différentes initiatives visant à développer un mode de vie sain et physiquement actif.</p> <p>Établi un programme triennal d'amélioration des parcs et espaces verts favorisant leur mise en valeur.</p>	<p>Jean-Guy Forget Régis Soucy</p>
<p>Commission du développement culturel et des communications</p> <p><i>Comité consultatif en développement culturel</i></p>	<p>Travaille à l'élaboration d'une politique culturelle. Analyse les orientations et fixe les objectifs en vue d'assurer le développement culturel de la Ville à tous les niveaux. Voit à la mise en place d'une politique stratégique de communication et de traitement de l'information dans le but de la diffuser</p>	<p>Mylène Allary Marie-Christine Laroche</p>

	autant à la population qu'aux médias, en utilisant les outils appropriés (site web, bulletin, médias sociaux).	
--	--	--

La mairesse est nommée d'office sur toutes les commissions et tous les comités.

510-11-2021

5.10 Organismes régionaux – délégués – nomination

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De nommer les délégués municipaux pour représenter la Ville de Notre-Dame-des-Prairies auprès des divers organismes régionaux suivants :

Organismes	Délégué(s)
Conseil de Transport Joliette Métropolitain	Stéphanie Godin
Transport Adapté du Joliette Métropolitain	Stéphanie Godin
Comité sur la problématique de la rivière	Nicole Chevalier
Comité de sécurité publique Sûreté du Québec	Jean-Guy Forget Stéphanie Godin, substitut
Cour municipale commune de Joliette	Jean-Guy Forget
Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Grand Joliette	Nicole Chevalier Régis Soucy
Bibliothèque municipale de Notre-Dame-des-Prairies	Mylène Allary
Résidence des Prairies	Jean-Guy Forget

5.11 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Conformément à la loi, la directrice des affaires juridiques et greffière confirme que toutes les déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil ont été déposées en date du 22 novembre 2021.

511-11-2021

5.12 Séances 2022 – calendrier – adoption

ATTENDU QUE l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE le calendrier relatif à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022 soit adopté tel que présenté, soit :

- lundi 17 janvier
- lundi 7 février
- lundi 21 février
- lundi 7 mars
- lundi 21 mars
- lundi 11 avril
- lundi 2 mai
- lundi 16 mai
- lundi 6 juin
- lundi 20 juin
- lundi 4 juillet
- lundi 18 juillet
- lundi 22 août
- lundi 12 septembre
- lundi 3 octobre
- lundi 17 octobre
- lundi 7 novembre
- lundi 21 novembre
- lundi 5 décembre
- lundi 19 décembre

QUE les séances débutent à 19 h 30 aux jours et dates fixés;

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice des affaires juridiques et greffière conformément à la loi qui régit la Ville de Notre-Dame-des-Prairies.

5.13 Affectations – exercice 2021

512-11-2021

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a prévu des affectations lors de l'élaboration du budget 2021;

ATTENDU QU'il y a lieu d'entériner ces affectations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'affecter à l'exercice 2021, un montant de 715 500 \$ provenant de l'excédent accumulé non affecté aux activités de fonctionnement de 2021 ainsi qu'un montant de 115 000 \$ du Fonds local pour la réfection et l'entretien des voies publiques et un montant de 50 000 \$ provenant de la réserve financière en matière de loisirs et de développement culturel pour financer certaines dépenses en culture, tel que prévu au budget 2021, adopté le 17 décembre 2020.

5.14 Affectations des soldes disponibles au budget 2021

513-11-2021

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies dispose de soldes disponibles affectés à divers règlements;

ATTENDU QUE la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* prévoit les dispositions pour les utiliser;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'affecter à l'exercice 2021, tel que prévu au budget 2021, un montant de 50 000 \$ provenant des soldes disponibles des règlements d'emprunt 1155-2016, 1182-2017, 1183-2017, 1206-2018, 1216-2018, 1233-2019, 1235-2019 et 1241-2019 au remboursement des échéances en capital et intérêts de l'exercice 2021.

**5.15 Règlement d'emprunt numéro 1290-2021 –
emprunt temporaire**

514-11-2021

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a adopté le règlement numéro 1290-2021 décrétant des travaux de construction d'une patinoire réfrigérée couverte et d'un chalet de parc et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 4 526 000 \$ à cette fin, lequel a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 8 octobre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de Joliette d'une somme n'excédant pas 100 % du montant autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en vertu du règlement numéro 1290-2021;

DE faire cet emprunt selon les termes de l'entente de services bancaires en vigueur entre la Caisse Desjardins de Joliette et la Ville;

QUE madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Régis Soucy, conseiller, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, ou son successeur, monsieur Serge Adam, soient autorisés à signer tout document requis ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

5.16 Avis de motion – règlement numéro 1186-1-2021 amendant le règlement 1186-2017 afin de pourvoir aux sommes nécessaires pour assurer le financement de la quote-part de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies relativement aux travaux de réfection et de modernisation à la station de traitement d'eau potable en augmentant l'emprunt à une somme de 1 134 400 \$ à ces fins

515-11-2021

Monsieur Régis Soucy donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1186-1-2021 amendant le règlement 1186-2017 afin de pourvoir aux sommes nécessaires pour assurer le financement de la quote-part de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies relativement aux travaux de réfection et de modernisation à la station de traitement d'eau potable en augmentant l'emprunt à une somme de 1 134 400 \$ à ces fins.

Dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1186-1-2021 amendant le règlement 1186-2017 afin de pourvoir aux sommes nécessaires pour assurer le financement de la quote-part de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies relativement aux travaux de réfection et de modernisation à la station de traitement d'eau potable en augmentant l'emprunt à une somme de 1 134 400 \$ à ces fins

516-11-2021

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1186-1-2021 amendant le règlement 1186-2017 afin de pourvoir aux sommes nécessaires pour assurer le financement de la quote-part de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies relativement aux travaux de réfection et de modernisation à la station de traitement d'eau potable en augmentant l'emprunt à une somme de 1 134 400 \$ à ces fins.

5.17 Avis de motion – règlement numéro 1229-7-2021 modifiant le règlement 1229-2019, tel qu'amendé, afin de réviser la tarification de location de salles pour les organismes

517-11-2021

Monsieur Régis Soucy donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1229-7-2021 modifiant le règlement 1229-2019, tel qu'amendé, afin de réviser la tarification de location de salles pour les organismes.

Dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1229-7-2021 modifiant le règlement 1229-2019, tel qu'amendé, afin de réviser la tarification de location de salles pour les organismes

518-11-2021

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1229-7-2021 modifiant le règlement 1229-2019, tel qu'amendé, afin de réviser la tarification de location de salles pour les organismes.

5.18 Procès-verbal de correction – règlement de concordance numéro 1291-2021 au règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 1286-2021 visant à modifier le règlement de zonage 300-C-1990 en y intégrant les nouvelles dispositions applicables au secteur de la rue Gauthier nord, du boulevard Antonio-Barrette et du secteur au nord de la rue des Tournesols

Monsieur Régis Soucy dépose le procès-verbal de correction rédigé par madame Nancy Bellerose, directrice des affaires juridiques et greffière, concernant le règlement de concordance numéro 1291-2021 au règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 1286-2021 visant à modifier le règlement de zonage 300-C-1990 en y intégrant les nouvelles dispositions applicables au secteur de la rue Gauthier nord, du boulevard Antonio-Barrette et du secteur au nord de la rue des Tournesols de manière à lire, à l'annexe D, la zone « RD-1 414 » plutôt que la zone « RD-1 416 », le tout s'inscrivant dans la séquence numérique utilisé au plan de l'annexe D.

5.19 Implantation de la nouvelle école primaire – travaux municipaux – autorisation de remboursement des dépenses au Centre de services scolaires des Samares

519-11-2021

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies prévoit des dépenses reliées aux travaux municipaux pour l'implantation d'une nouvelle école primaire;

ATTENDU QUE la Ville entend procéder à l'adoption du règlement 1299-2021 autorisant le remboursement au Centre de services scolaires des Samares des dépenses reliées aux travaux municipaux pour l'implantation d'une nouvelle école primaire et pourvoyant à l'emprunt nécessaire pour ce faire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

Que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies autorise le Centre de services scolaires des Samares à effectuer les travaux en lieu et place de la Ville dans le cadre de l'implantation d'une nouvelle école primaire;

Que la Ville autorise le remboursement au Centre de services scolaires des Samares des dépenses reliées à ces travaux municipaux sur présentation des pièces justificatives, le tout selon les termes du règlement 1299-2021 à être adopté par la Ville;

D'autoriser madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Régis Soucy, conseiller, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint ou son successeur, monsieur Serge Adam, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

5.20 Refoulement d'égout – 68, avenue des Plaines – réclamation – règlement

520-11-2021

ATTENDU QUE monsieur Claude Lagarde, propriétaire de l'immeuble situé au 68, avenue des Plaines, réclame de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies le remboursement d'une facture de Drain CamNet pour des travaux relatifs à un refoulement d'égout;

ATTENDU la recommandation du 2 juin 2021 de monsieur Benoît Marsolais, directeur du service des travaux publics, concernant cette réclamation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer la somme de 804,83 \$, taxes incluses, à monsieur Claude Lagarde, en paiement complet et final de la facture numéro 637 de Drain CamNet, datée du 5 mai 2021.

521-11-2021

5.21 Tapis et équipements d'entretien – location – mandat

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies loue, périodiquement, des tapis et d'autres équipements d'entretien au bénéfice de ses bâtiments;

ATTENDU la recommandation du 12 novembre 2021 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies mandate Service location de tapis commercial inc. pour fournir des tapis et des équipements d'entretien, du 1^{er} novembre au 1^{er} mai annuellement, pour un montant de 4 550 \$, taxes en sus, pour l'année 2021-2022 et pour un montant annuel de 8 008 \$, taxes en sus, pour les années 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025.

522-11-2021

5.22 Services professionnels juridiques « Retainer » – mandat

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies souhaite maintenir, pour l'année 2022, l'entente de services forfaitaires qui existe actuellement avec le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette, le tout selon l'offre de services proposée par Me Yves Chaîné en date du 1^{er} novembre 2021;

ATTENDU QUE cette proposition fait état des services juridiques suivants, mis à la disposition de la Ville, moyennant une charge mensuelle forfaitaire fixe de 400 \$, plus taxes et déboursés, soit :

- toutes les communications téléphoniques avec la Ville, qu'il s'agisse de la mairesse, du maire suppléant, de la directrice générale, de la direction des affaires juridiques et greffier / greffière ou des chefs ou directeurs de service, incluant les inspecteurs en bâtiment et ce, dans quelque dossier que ce soit impliquant la Ville, qu'il s'agisse du dossier général ou de dossiers spécifiques;
- toute opinion verbale fournie par l'un des avocats du cabinet, dans les domaines courants, qui n'impliquent pas l'analyse de documents ou de dispositions légales ou jurisprudentielles particulières;
- la préparation du rapport annuel auprès des auditeurs de la Ville, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et la pratique établie entre l'Ordre des comptables agréés et le Barreau du Québec;
- le support légal requis par le personnel de la Ville en période électorale ou référendaire, incluant l'accès à un avocat du bureau à l'occasion de la journée du registre ou du vote par anticipation, du vote itinérant et lors de la tenue d'un scrutin;
- tout autre service mineur dans le domaine juridique suivant la pratique habituelle qui existe dans le cadre d'une entente de ce type (forfaitaire), telle que référence à des documents ou informations relatives à des points sur lesquels il y a intérêt à attirer l'attention de la Ville, incluant la transmission de certains textes, lorsqu'ils sont disponibles.

ATTENDU QU'il appert que cette proposition est avantageuse pour la Ville;

ATTENDU QUE la directrice générale atteste que les crédits nécessaires sont disponibles à même le fonds général de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies retienne la proposition de services de Me Yves Chaîné du cabinet Bélanger Sauvé de Joliette relativement à l'entente de type forfaitaire mensuel, telle que décrite dans l'offre du 1^{er} novembre 2021 et ce, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, pour un montant mensuel de 400 \$, déboursés et taxes en sus.

523-11-2021

5.23 Roy & Asselin, avocats – honoraires

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Roy & Asselin inc., avocats, pour la conseiller en matière de relations de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Roy & Asselin inc. avocats, les honoraires professionnels totalisant un montant de 4 958,84 \$, soit :

- un montant de 758,84 \$ pour les services rendus du 23 août au 29 septembre 2021 (facture no 3948);
- un montant de 4 200 \$ pour les services rendus du 1^{er} au 30 septembre 2021 relativement au dossier de la convention collective (facture no 3949);
- un montant de 1 793,61 \$ pour les services rendus du 8 au 21 octobre 2021 relativement au dossier de la convention collective (facture no 04041).

6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Avis de motion – règlement numéro 1300-2021 modifiant le règlement 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville

524-11-2021

Madame Stéphanie Godin donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1300-2021 modifiant le règlement 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville.

Dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1300-2021 modifiant le règlement 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville

525-11-2021

IL est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1300-2021 modifiant le règlement 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville.

6.2 Fourniture de chlorure de sodium – saison 2021-2022 – soumissions – adjudication

526-11-2021

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées en ce qui a trait à la fourniture de chlorure de sodium pour la saison hivernale 2021-2022;

ATTENDU QUE cinq soumissions ont été déposées et ouvertes publiquement le 21 octobre 2021, à savoir :

Compass Minerals Canada Corp	49 880,75 \$
Sable Marco inc.	54 636,12 \$
Mines Seleine, une division de Sel Windsor Ltée	60 068,11 \$
Sel Warwick inc.	62 603,89 \$
Sel IceCat inc.	69 496,64 \$

ATTENDU la recommandation du 29 octobre 2021 de monsieur Serge Adam, directeur des Services techniques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adjuger à Compass Minerals Canada Corp. le contrat pour la fourniture de chlorure de sodium pour la saison hivernale 2021-2022, ladite compagnie ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 49 880,75 \$;

D'autoriser madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Régis Soucy, conseiller, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, ou son successeur monsieur, Serge Adam, à signer les documents contractuels se rapportant à ces travaux.

6.3 Déneigement saison hivernale 2021-2022 – divers mandats

527-11-2021

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies planifie le déneigement de divers endroits pour la saison hivernale 2021-2022;

ATTENDU les différentes offres de services reçues en ce qui a trait au déneigement de ces divers endroits;

ATTENDU QU'après analyse des propositions reçues, monsieur Benoît Marsolais, directeur du Service des travaux publics, recommande, dans sa note du 2 novembre 2021, de retenir différentes propositions de tarification;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

Que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies mandate les entreprises suivantes, pour effectuer le déneigement de divers endroits lors de la saison hivernale 2021-2022:

- Déneigement Lève-tôt pour le déneigement des passages piétonniers, le tout selon l'offre de services datée du 13 septembre 2021 qui prévoit des honoraires de 4 300 \$, taxes en sus;
- PDG Déneigement pour le déneigement du Carrefour culturel, le tout selon l'offre de services datée du 22 septembre 2021 qui prévoit des honoraires de 4 850 \$, taxes en sus;
- Ferme Michel Bérard pour le déneigement de la Maison des jeunes, le tout selon l'offre de services qui prévoit des honoraires de 300 \$, taxes en sus;
- Ferme Michel Bérard pour le déneigement de l'Hôtel de Ville, le tout selon l'offre de services qui prévoit des honoraires de 2 950 \$, taxes en sus;
- Les Entreprises Alexandre Paquin pour le déneigement des boîtes postales des rues des Clercs, Gaston, Villeneuve et Rosa, le tout selon l'offre de services datée du 8 septembre 2021 qui prévoit des honoraires de 608,83 \$, taxes en sus.

6.4 Déneigement saison hivernale 2021-2022 – chemin Numéro-12 – mandat

528-11-2021

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies planifie le déneigement du chemin Numéro-12 pour la saison hivernale 2021-2022;

ATTENDU la recommandation du 2 novembre 2021 de monsieur Benoît Marsolais, directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater Les Entreprises Alexandre Paquin pour procéder au déneigement et à l'épandage d'abrasif du chemin Numéro-12 pour la saison hivernale 2021-2022, le tout selon l'offre de services datée du 8 septembre 2021 qui prévoit des honoraires de 3 000 \$, taxes en sus.

QUE les coûts de déneigement et l'épandage d'abrasif seront répartis à parts égales entre chacune des unités d'évaluation et que cette tarification soit appliquée à même le compte de taxes annuel des propriétaires visés.

6.5 Dégneement saison hivernale 2021-2022 – chemin Numéro-31 – mandat

529-11-2021

ATTENDU QU'en conformit  avec les dispositions de l'article 70 de la *Loi sur les comp tences municipales*, une requ te en entretien hivernal de chemin priv  a  t  formul e en 2020 par une majorit  des propri taires ou occupants riverains du chemin Num ro-31;

ATTENDU QUE la Ville consent   nouveau   proc der   l'entretien hivernal de ce chemin priv  pour la saison hivernale 2021-2022;

ATTENDU la recommandation du 5 novembre 2021 de monsieur Beno t Marsolais, directeur du Service des travaux publics;

EN CONS QUENCE, il est propos  par madame St phanie Godin, appuy  par madame Nicole Chevalier et unanimement r solu, apr s que chacun des membres du conseil pr sent se soit exprim  en faveur de la proposition :

DE prendre en charge l'entretien hivernal du chemin Num ro-31 et de confier le mandat de d gneement et d' pandage d'abrasifs   Daniel Adam au prix de 4 000 \$, plus les taxes, selon l'offre de services dat e du 1^{er} novembre 2021, le tout payable en deux versements  gaux le 15 janvier et le 1^{er} avril 2022;

QUE les co ts d'entretien soient r partis   parts  gales entre chacune des unit s d' valuation et que cette tarification soit appliqu e   m me le compte de taxes annuel des propri taires vis s.

6.6 Stations t l m triques – Hydro M t o – mandat

530-11-2021

ATTENDU QU'une offre de services est soumise   la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour effectuer des entretiens et op rations aux stations t l m triques pour la p riode du 1^{er} novembre 2021 au 31 d cembre 2022;

EN CONS QUENCE, il est propos  par madame St phanie Godin, appuy  par madame Nicole Chevalier et unanimement r solu, apr s que chacun des membres du conseil pr sent se soit exprim  en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies renouvelle son contrat avec Hydro M t o inc. afin d'effectuer les entretiens et op rations aux stations t l m triques pour la p riode du 1^{er} novembre 2021 au 31 d cembre 2022, le tout selon les termes et conditions d crits   l'offre de services du 6 octobre 2021, pour un montant de 2 426 \$, taxes en sus;

QUE madame Marie-Andr e Breault, directrice g n rale, et/ou, en son absence ou incapacit , monsieur Carol Henri, directeur g n ral adjoint, ou son successeur, monsieur Serge Adam, soient autoris s   signer ladite offre de services.

531-11-2021

6.7 Qualité de l'eau potable – mandat

ATTENDU l'offre de services soumise par Nordikeau inc. en ce qui a trait à la vérification de la qualité de l'eau potable du réseau de distribution d'eau potable de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, de la fontaine du parc Villeneuve et de la piscine municipale ainsi que le suivi du cuivre et du plomb, le tout tel qu'exigé au *Règlement sur la qualité de l'eau potable*;

ATTENDU QU'après analyse de la proposition, monsieur Serge Adam, directeur des services techniques, recommande, dans sa note du 15 novembre 2021, de retenir la proposition de tarification;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE retenir la proposition de Nordikeau inc. pour réaliser, en 2022, des prélèvements et des analyses de l'eau du réseau de distribution d'eau potable de la Ville, de la fontaine du parc Villeneuve et de la piscine municipale ainsi que le suivi du cuivre et du plomb, le tout selon l'offre de services datée du 5 novembre 2021 qui prévoit des honoraires de 13 705,60 \$, taxes en sus, sujet à un ajustement du nombre d'analyses requis en conformité avec le *Règlement sur la qualité de l'eau potable* (RQEP);

D'autoriser monsieur Serge Adam, directeur des services techniques, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, ladite offre de services.

532-11-2021

6.8 Débitmètre – remplacement – rue Gauthier nord

ATTENDU QUE le débitmètre sur la rue Gauthier nord a éprouvé plusieurs problèmes de précision au cours de la dernière année;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à son remplacement;

ATTENDU la recommandation du 17 novembre 2021 de monsieur Serge Adam, directeur des services techniques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater Corporation Scadalliance pour l'achat, les travaux d'installation et les travaux de vérification de précision d'un nouveau débitmètre sur la rue Gauthier nord, le tout selon l'offre de services datée du 1^{er} novembre 2021 qui prévoit des honoraires de 10 370 \$, taxes en sus.

533-11-2021

6.9 Permis de voirie – entretien et raccordement routier

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE la Ville doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

ATTENDU QUE la Ville est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville demande au ministère des Transports de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2022;

QUE la Ville autorise madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la Ville s'engage à respecter les clauses du permis de voirie;

QUE la Ville s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.

534-11-2021

6.10 Club Auto-Neige de Joliette – autorisation de circuler

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les véhicules hors route*, les clubs de quad et motoneige doivent obtenir des municipalités qu'ils traversent, une autorisation de circuler;

ATTENDU QU'afin de se conformer à ladite loi, le Club Auto-Neige de Joliette sollicite de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies l'autorisation requise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser le Club Auto-Neige de Joliette à circuler sur le rang de la Deuxième-Chaloupe entre les numéros civiques 104 et 124 et sur le rang de la Première-Chaloupe entre les numéros civiques 57 et 70 sur une distance d'environ 200 mètres;

Cette autorisation est subordonnée au respect des conditions suivantes:

- Que le ministère des Transports du Québec donne son accord pour traverser au feu de circulation de l'intersection de la Route 131 et du rang de la Première-Chaloupe et confirme le tout par écrit à la Ville d'ici le 23 décembre 2021;
- Que le Club Auto-Neige de Joliette obtienne l'autorisation écrite de tout propriétaire ou locataire d'habitation situé à moins de 100 mètres du tracé autorisé et confirme le tout par écrit à la Ville d'ici le 23 décembre 2021;
- Que la vitesse de circulation soit limitée à 30 km/h;
- Que les heures de circulation soient limitées entre 6 h et 24 h;
- Qu'une signalisation prévoyant ce qui précède et conforme à la réglementation en vigueur soit installée et maintenue tout au long de la saison d'hiver 2021-2022.

6.11 Intersections – rang Sainte-Julie et avenue des Clercs – rang Sainte-Julie et rue Jean-Duceppe – panneaux de signalisation arrêt – ajouts

535-11-2021

ATTENDU QUE l'intersection du rang Sainte-Julie et de l'avenue des Clercs demeure un point névralgique pour les cyclistes et piétons empruntant la passerelle cyclopédestre de l'avenue des Clercs;

ATTENDU QUE l'intersection du rang Sainte-Julie et de la rue Jean-Duceppe demeure également un point névralgique pour les cyclistes et piétons empruntant le sentier cyclopédestre champêtre de la Ville, face à la rue Jean-Duceppe;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge à propos de sécuriser ces deux intersections pour ces usagers, suivant la recommandation d'un ingénieur en circulation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE confirmer l'implantation de panneaux d'arrêt toutes directions à l'intersection du rang Sainte-Julie et de l'avenue des Clercs ainsi qu'à l'intersection du rang Sainte-Julie et de la rue Jean-Duceppe.

6.12 Installation d'équipements d'éclairage de rue – Première Chaloupe – Route 131 – MTQ – autorisation

536-11-2021

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'installation d'un nouveau luminaire et d'une nouvelle potence sur poteau de bois appartenant à Hydro-Québec à l'intersection de la Route 131 et du rang de la Première Chaloupe;

ATTENDU QU'il y a également lieu de procéder au remplacement d'un lampadaire sur poteau de bois sur le rang de la Première Chaloupe Ouest;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser le Ministère des transports du Québec à procéder à l'installation d'un nouveau luminaire et d'une nouvelle potence sur poteau de bois à l'intersection de la Route 131 et du rang de la Première Chaloupe, selon le document déposé par madame Julie Chénier, ingénieure au MTQ, daté du 25 août 2021;

D'autoriser le Ministère des transports du Québec à procéder au remplacement d'un lampadaire sur poteau de bois sur le rang de la Première Chaloupe Ouest, selon le document mentionné ci-dessus;

Que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accepte et s'engage à assumer les coûts et l'entière responsabilité de l'inspection, l'entretien et le paiement de la facture d'électricité de ces équipements d'éclairage à ces deux endroits.

6.13 Éclairage de la rue Hubert – J.N.A. Leblanc électrique inc. – certificat de paiement no 1

537-11-2021

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à J.N.A. Leblanc électrique inc. l'exécution de travaux dans le cadre de l'éclairage de la rue Hubert;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Olivier Fréchette, ingénieur de GBi experts-conseil inc., et que ce dernier émet le certificat de paiement no 1 et en recommande le paiement dans sa lettre du 27 octobre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à J.N.A. Leblanc électrique inc. la somme de 18 510,47 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1285-2021.

6.14 Stabilisation de la rive – rue Gauthier nord – Les Excavations Michel Chartier inc. – certificat de paiement 3

538-11-2021

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Les Excavations Michel Chartier inc. l'exécution de travaux de stabilisation des berges dans le secteur riverain de la rivière L'Assomption;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Marc-Antoine Giguère, ingénieur de Parallèle 54 Expert-Conseil inc., et que ce dernier émet le certificat de paiement no 3 et en recommande le paiement dans sa lettre du 5 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Les Excavations Michel Chartier inc. la somme de 48 031,70 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1231-2019.

6.15 Prolongement de la rue perpendiculaire à la rue Joseph-M.-Parent (rue des Affaires) – Généreux construction inc. – certificat de paiement no 8

539-11-2021

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Généreux Construction inc. l'exécution de travaux dans le cadre du prolongement de la rue perpendiculaire à la rue Joseph-M.-Parent (rue des Affaires);

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Olivier Fréchette, ingénieur de GBI experts-conseils, et que ce dernier émet le certificat de paiement no 8 et en recommande le paiement final dans sa lettre du 8 octobre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Généreux Construction inc. la somme de 72 348,10 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1181-2017.

6.16 Aménagement du parc Raymond-Villeneuve – Les Terrassements Multi-Paysages inc. – certificat de paiement final

540-11-2021

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Les Terrassements Multi-Paysages inc. l'exécution de travaux dans le cadre de l'aménagement du parc Raymond-Villeneuve;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de madame Karyne Ouellet, architecte paysagiste, et que cette dernière émet le certificat de paiement final et en recommande le paiement dans sa lettre du 21 octobre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Les Terrassements Multi-Paysages inc. la somme de 16 452,01 \$, taxes incluses, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1250-2019.

6.17 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 – programmation de travaux révisée no 2

541-11-2021

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale* dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n°2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

La Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n°2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT

7.1 Dérogation mineure numéro 2021-00442 (chemin Numéro-3)

542-11-2021

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de la propriété portant les numéros de lots 5 491 384, 5 491 385, 5 491 386, 5 491 387, 5 828 071 et 5 828 072 et située le long du chemin Numéro-3;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet d'autoriser un plan projet de lotissement comportant une rue en « U » comportant deux intersections à 22,61 mètres de distance et un lot projeté, numéro 6 427 798, comportant une ligne latérale parallèle à la ligne de rue, le tout alors que l'article 3.2.4 du règlement de lotissement 300-B-1990 précise que, sur une voie locale, les axes de deux intersections peuvent être à une distance minimale de 54 mètres et que l'article 3.3.1 du règlement de lotissement 300-B-1990 précise qu'une ligne latérale de lot doit être perpendiculaire à la ligne de rue;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2021-00442 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

Que la dérogation mineure numéro 2021-00442 soit acceptée;

Que la présente résolution prenne effet au moment de l'entrée en vigueur du règlement numéro 1271-2020 modifiant le règlement de zonage 300-C-1990.

7.2 Dérogation mineure numéro 2021-00457 (13, avenue des Marronniers)

543-11-2021

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de la propriété portant le numéro de lot 4 927 099 et située au 13, avenue des Marronniers;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de régulariser l'installation d'un porte-à-faux de 0,28 centimètre dans la cour latérale gauche et régulariser l'implantation d'une bonbonne de propane de 450 L située à 0,77 mètre de la ligne latérale, le tout dérogeant à l'article 3.4.6.2 du règlement de zonage 300-C-1990 qui stipule que les porte-à-faux ne sont pas autorisés dans une cour latérale et que les bonbonnes de gaz doivent être situées à une distance minimale d'un mètre des lignes latérales de lot;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2021-00457 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la dérogation mineure numéro 2021-00457 soit acceptée.

7.3 Dérogation mineure numéro 2021-00524 (69-71, rue Roy)

544-11-2021

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de la propriété portant le numéro de lot 4 925 861 et située au 69-71, rue Roy;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet d'autoriser l'aménagement d'une case de stationnement à moins de 2 mètres de la ligne de lot avant dans une zone R-5 alors que l'article 3.3.1.3.3 du règlement de zonage 300-C-1990 stipule que les cases situées en cour avant doivent être situées à 2 mètres de l'emprise de rue;

ATTENDU QUE cette demande a également pour objet d'autoriser deux accès en front d'une même rue alors que le terrain comporte 18,29 mètres de frontage ce qui enfreint les dispositions de l'article 3.3.1.2.1 du règlement de zonage 300-C-1990 qui stipule qu'il est possible d'avoir jusqu'à deux accès sur chaque limite de terrain ayant un frontage de trente (30) mètres;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2021-00524 et la recommandation défavorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la dérogation mineure numéro 2021-00524 soit refusée.

7.4 Étude de PIIA – projet de remplacement des panonceaux d'enseignes – 589, Route 131

545-11-2021

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 924 940 et situé au 589, Route 131;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet d'autoriser le remplacement des panonceaux existants de l'enseigne apposée sur bâtiment et de l'enseigne sur poteau afin d'afficher la bannière « Automod » à l'immeuble situé au 589, Route 131;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 924 940 et situé au 589, Route 131, ayant pour objet d'autoriser le remplacement des panonceaux existants de l'enseigne apposée sur bâtiment et de l'enseigne sur poteau afin d'afficher la bannière « Automod » à l'immeuble situé au 589, Route 131.

7.5 Étude de PIIA – projet de construction d'une habitation multifamiliale de douze logements, construite sur trois étages – lot 4 926 099

546-11-2021

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 926 099 (anciennement le 161, boulevard Antonio-Barrette);

ATTENDU QUE cette demande a pour objet la construction d'une habitation multifamiliale de douze logements, construite sur trois étages;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 926 099 (anciennement le 161, boulevard Antonio-Barrette) ayant pour objet la construction d'une habitation multifamiliale de douze logements, construite sur trois étages, sous réserve des conditions suivantes :

- Que soit recommandé au demandeur d'améliorer le traitement de l'entrée principale du bâtiment afin d'en faire un point focal de l'immeuble depuis la rue et ce, en concentrant les efforts sur le rez-de-chaussée;
- Que soit recommandé au demandeur d'envisager des solutions, évolutives ou immédiates, afin de pouvoir desservir d'éventuel véhicule électrique;
- Que le demandeur soit responsable de maintenir la zone tampon boisée située en cour arrière et que ce dernier voit à remplacer immédiatement tout arbre coupé ou malade situé au sein de celle-ci;
- Que le demandeur s'engage à ne pas accentuer l'éclairage du stationnement en cour arrière et à continuer de déployer l'éclairage depuis le rez-de-chaussée de l'immeuble.

7.6 Étude de PIIA – projet de subdivision des lots 4 927 744, 5 491 387, 5 828 071, 5 828 072, 5 941 384, 5 941 385 et 5 941 386

547-11-2021

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble portant les numéros de lots 4 927 744, 5 491 387, 5 828 071, 5 828 072, 5 941 384, 5 941 385 et 5 941 386;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet d'autoriser la subdivision des lots 4 927 744, 5 491 387, 5 828 071, 5 828 072, 5 941 384, 5 941 385 et 5 941 386 afin d'y développer un projet immobilier pouvant atteindre 162 logements et comportant un emplacement destiné à une résidence pour personne âgée;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble portant les numéros de lots 4 927 744, 5 491 387, 5 828 071, 5 828 072, 5 941 384, 5 941 385 et 5 941 386, ayant pour objet d'autoriser la subdivision desdits lots afin d'y développer un projet immobilier pouvant atteindre 162 logements et comportant un emplacement destiné à une résidence pour personne âgée;

Que la présente résolution prenne effet au moment de l'entrée en vigueur du règlement numéro 1271-2020 modifiant le règlement de zonage 300-C-1990.

7.7 Étude de PIIA – avant-projet de développement d’un projet intégré de 64 unités – prolongement de l’avenue des Violettes

Étant susceptible d’être en conflit d’intérêt sur le présent sujet, la conseillère Nicole Chevalier s’abstient de participer aux délibérations.

548-11-2021

ATTENDU la demande d’étude de plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l’immeuble portant le numéro de lot 6 244 464;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet d’autoriser l’avant-projet déposé en lien au développement d’un projet intégré de 64 unités le long du prolongement de l’avenue des Violettes;

ATTENDU l’analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d’urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D’approuver le plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l’immeuble portant le numéro de lot 6 244 464 ayant pour objet d’autoriser l’avant-projet déposé en lien au développement d’un projet intégré de 64 unités le long du prolongement de l’avenue des Violettes, sous réserve des conditions suivantes :

1. Que la dernière rangée d’habitation, au nord du projet, soit retirée de l’analyse du projet et que son approbation soit effectuée lorsque les parties intéressées (Ville et investisseurs) auront une meilleure connaissance des échéanciers de réalisation de la rue Nicole-Mainville et par le fait même, du potentiel d’y implanter directement la façade des bâtiments proposés, de manière à relocaliser en cour arrière les entrées charretières;
2. Que soit démontré dans le cadre du projet final, les solutions déployées afin d’assurer la gestion du stationnement et ce, considérant que la Ville compte interdire le stationnement sur rue du côté est du prolongement de la rue des Violettes;
3. Que soit démontré dans le cadre du projet final, les solutions déployées afin d’assurer la gestion des matières résiduelles, lesquelles devront permettre d’assurer à la Ville qu’aucun bac ne sera situé à l’extérieur de la propriété en dehors des périodes de collectes;
4. Que soit démontré dans le cadre du projet final, les solutions déployées afin d’assurer la gestion des neiges et les mécanismes d’entreposage, ou encore, le rythme de ramassage anticipé pour celle-ci;
5. Que soit démontré à la Ville, les moyens mis en oeuvre afin de permettre la libre circulation des usagers depuis leur cour arrière vers l’un des espaces communs du projet ainsi que les modalités d’éclairage proposées afin de créer un environnement agréable et sécuritaire lors des déplacements sur le site;

6. Que soit démontré à la Ville, les moyens mis en oeuvre afin de permettre l'entreposage des équipements d'entretien des espaces verts privés;
7. Que soit proposé à la Ville, un plan projet du réseau électrique exprimant ses caractéristiques projetées et favorisant son intégration dans le quartier;
8. Que soit proposé à la Ville, un emplacement dédié à l'installation des boîtes postales et qu'une entente avec Poste Canada soit réalisée suite à l'approbation par la Ville de l'emplacement. Plus d'un emplacement peuvent être suggérés dans le cadre de l'exercice;
9. Que soit présenté à la Ville, un plan de reboisement pour les cours arrière de manière à incorporer un couvert végétal uniforme. Ce dernier devra permettre de créer un cadre de vie harmonisé avec le milieu humide et misant sur la présence d'arbres pour créer un cadre végétal fort;
10. Que soit présenté à la Ville un plan de reboisement de la cour avant, sur la rue des Violettes, et en cour arrière bordant les propriétés situées en façade du rang Sainte-Julie. Ce dernier devra permettre de créer un cadre de vie harmonisé avec le milieu humide et misant sur la présence d'arbres pour créer un cadre végétal fort.

7.8 Adoption – règlement numéro 1297-2021 abrogeant et remplaçant le règlement 1213-2018 relatif à la création d'un projet pilote visant à autoriser la garde de poules, et autorisant la garde de poules

Ce point est retiré de la présente séance.

7.9 Adoption second projet – règlement numéro 1298-2021 visant à préciser certains éléments du règlement de concordance 1291-2021 et limiter la hauteur à deux étages dans la zone CV-2 413

549-11-2021

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter, sans modification, le second projet de règlement numéro 1298-2021 modifiant les dispositions du règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu'amendé, afin de :

1. modifier la grille de la zone CV-2 413 afin de limiter le nombre d'étages maximal autorisé à deux (2)
2. préciser les éléments constituant un réaménagement majeur de l'aire de stationnement
3. préciser les modalités d'application des dispositions relatives aux cases-visiteurs dans le cadre de résidence mixte
4. préciser les modalités de fonctionnement d'une zone tampon à l'intérieur des zones CV.

7.10 Plan directeur des parcs et espaces verts – dépôt

Madame Nicole Chevalier dépose le plan directeur des parcs et espaces verts daté du mois de septembre 2021.

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

8.1 Diocèse Catholique de Joliette – concert-bénéfice

550-11-2021

ATTENDU QUE le Diocèse Catholique de Joliette doit faire face à des charges de près de 350 000 \$ pour des travaux devant être effectués et qu'une campagne de financement se tiendra jusqu'au 3 décembre 2021 et se conclura par la présentation d'un concert-bénéfice de Noël en la Cathédrale de Joliette;

ATTENDU la demande de Mgr Louis Corriveau, évêque de Joliette, et madame Carole Garceau, directrice administrative et économiste diocésaine, dans une lettre datée du 5 octobre 2021 à l'effet de participer à ce concert-bénéfice par l'achat de billets;

ATTENDU la recommandation du 10 novembre 2021 de la Commission du développement culturel et des communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Stéphanie Godin et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

Que la Ville retienne deux billets pour participer au concert-bénéfice de Noël en la Cathédrale de Joliette le 3 décembre 2021, afin d'être représentée lors de cet événement et autorise conséquemment le paiement de 512 \$, effectué au bénéfice du Diocèse de Joliette.

8.2 Légion Royale Canadienne – Jour du souvenir 2021

551-11-2021

ATTENDU QUE la Légion Royale Canadienne organisait l'événement le Jour du Souvenir, lequel a été célébré le dimanche 14 novembre 2021 à 14 h 30 au parc Lajoie;

ATTENDU QUE les fonds amassés durant cette campagne servent à aider les anciens combattants dans le besoin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Stéphanie Godin et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE ratifier la contribution à l'achat d'une couronne qui a été déposée au cénotaphe du parc Lajoie, dimanche le 14 novembre 2021 à 14 h 30, et le versement de la somme de 125 \$ à la Légion royale Canadienne à cette fin.

552-11-2021

8.3 Moisson Lanaudière – activité de financement – autorisation

ATTENDU QUE Moisson Lanaudière demande à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies l'autorisation de tenir une activité de financement sur son territoire municipal;

ATTENDU la recommandation du 11 novembre 2021 de la Commission de la famille et de la communauté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Stéphanie Godin et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser Moisson Lanaudière à tenir une activité de financement le 2 décembre 2021 au moyen d'un pont payant à l'intersection du rang Sainte-Julie et du boulevard Antonio-Barrette et ce, dans le cadre de la Grande guignolée des médias;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que Moisson Lanaudière remette des sommes amassées lors de cette activité aux organismes prairiquois qui en font la demande.

8.4 Centre de prévention du suicide et Centre de femmes Marie-Dupuis – gratuité de location de salle – Covid-19

Étant susceptible d'être en conflit d'intérêt sur le présent sujet, la conseillère Marie-Christine Laroche s'abstient de participer aux délibérations.

553-11-2021

ATTENDU QUE les organismes le Centre de prévention du suicide et le Centre de femmes Marie-Dupuis ont fait plusieurs demandes de réservations de salle durant l'automne 2021 et pour l'année 2022;

ATTENDU QUE compte tenu de la situation actuelle en lien avec la COVID-19, ces deux organismes ne peuvent tenir leurs rencontres dans leurs locaux respectifs puisque ces derniers ne permettent pas la distanciation en raison de leurs dimensions;

ATTENDU QUE le règlement 1229-2019, tel qu'amendé, permet aux organismes reconnus de bénéficier de la location de salle à titre gratuit pour un certain nombre d'activités seulement;

ATTENDU QU'il y a lieu de permettre aux organismes le Centre de prévention du suicide et le Centre de femmes Marie-Dupuis de bénéficier de la location de salle à titre gratuit pour toutes leurs activités, jusqu'à ce que la situation sanitaire leur permette de reprendre leurs activités dans leurs locaux respectifs;

ATTENDU la recommandation du 10 novembre 2021 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De permettre aux organismes le Centre de prévention du suicide et le Centre de femmes Marie-Dupuis de bénéficier de la location de salle à titre gratuit pour toutes leurs activités, jusqu'à ce que la situation sanitaire leur permette de reprendre leurs activités dans leurs locaux respectifs.

8.5 Maison des Jeunes Café-Rencontre – contribution financière – animateur

554-11-2021

ATTENDU QUE la Maison des jeunes Café-Rencontre 12-17 inc. sollicite de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la reconduction de sa contribution financière pour le salaire de l'animateur du samedi pour la période du 20 juin au 11 septembre 2021;

ATTENDU la recommandation du 3 novembre 2021 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Stéphanie Godin et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder une aide financière à la Maison des jeunes Café-Rencontre 12-17 inc. d'un montant de 2 160 \$ représentant 60 % du salaire de l'animateur engagé par l'organisme au cours de la période du 20 juin au 11 septembre 2021.

8.6 La Société Saint-Vincent de Paul de Joliette – contribution financière

555-11-2021

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été déposée par la Société Saint-Vincent de Paul de Joliette dans le cadre de sa guignolée 2021;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies juge opportun de soutenir financièrement cet organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Stéphanie Godin et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder une aide financière d'un montant de 250 \$ à la Société Saint-Vincent de Paul de Joliette, en soutien financier à l'organisation de sa guignolée 2021.

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

9.1 Programmation de loisirs – hiver 2022

556-11-2021

ATTENDU QUE la programmation de loisirs – hiver 2022 élaborée par le Service des loisirs et des saines habitudes de vie été présentée aux membres de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie et qu'ils en recommandent l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'APPROUVER la programmation de loisirs pour l'hiver 2021 telle que présentée et d'autoriser l'embauche du personnel mentionné pour chacune des activités plus bas décrites, à savoir :

PROGRAMMATION HIVER 2022

PARENTS-ENFANTS

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Yoga avec bébé 2-8 mois 8 cours Début le 13 janvier 2022 Min : 8 duos Max : 15 duos	1 duo X 34 \$ = 34,00 \$ 50% = 33,87 \$ Total : 67,87 \$	Professeur : Yoga Lanaudière 1 duo X 64,50 \$ = 64,50 \$ Frais d'admin 5% = 3,23 \$ Total : 67,73 \$

TOUTS-PETITS

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Patin pour débutant 3-5 ans 4 cours Début le 16 janvier 2022 Min : 8 Max : 15	1 part. X 29,75 \$ = 29,75 \$ 50 % = 29,76 \$ Total : 59,51 \$	Professeur : Para « S » cool 1 part. X 54 \$ = 54,00 \$ Frais d'admin. 5%= 2,70 \$ TOTAL : 56,70 \$ Total avec taxes : 59,53 \$

ENFANTS DU PRIMAIRE

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Accro danse 6-12 ans 10 cours Début le 17 janvier 2022 Min : 10 Max : 22	1 part. X 58 \$ = 58,00 \$ 50 % = 57,88 \$ Total : 115,88 \$	Professeur : Para « S » cool 1 part. X 100 \$ = 100,00 \$ 1 racc. X 5 \$ = 5,00 \$ Frais d'admin 5% = 5,25 \$ TOTAL : 110,25 \$ Total avec taxes : 115,75 \$
Autodéfense Krav Maga 6-12 ans 10 cours Début le 17 janvier 2022 Min : 8 Max : 15	1 part. X 41,50 \$ = 41,50 \$ 50 % = 41,48 \$ Total : 82,98 \$	Professeur : C.E.I Joliette 1 part. X 67 \$ = 67,00 \$ 1 racc. X 12 \$ = 12,00 \$ Frais d'admin 5% = 3,95 \$ Total : 82,95 \$
Calmos Pépitos 6-10 ans 10 cours Début le 19 janvier 2022 Min : 8 Max : 10	8 insc. X 56 \$ = 448,00 \$ 50 % = 446,92 \$ Total : 894,92 \$	Professeure : Geneviève Roy-Boulard 12,5 h X 32 \$ = 400,00 \$ Racc. 10 X 16 \$ = 160,00 \$ A.S = 100,80 \$ Frais d'admin 5% = 33,04 \$ Matériel : 200,00 \$ Total : 893,84 \$
Dessin Maternelle 10 cours Début 21 janvier 2022 Min : 8 Max : 10	8 insc. X 44,50 \$ = 356,00 \$ 50 % = 355,48 \$ Total : 711,48 \$	Professeure : Véronique Lévesque 10 h X 43 \$ = 430,00 \$ Racc X 107,50 \$ = 107,50 \$ A.S = 96,75 \$ Frais d'admin 5% = 31,71 \$ Matériel = 45,00 \$ Total : 710,96 \$
Dessin 6-12 ans 10 cours Début 20 janvier 2022 Min : 8 Max : 10	8 insc. X 44,50 \$ = 356,00 \$ 50 % = 355,48 \$ Total : 711,48 \$	Professeure : Véronique Lévesque 10 h X 43 \$ = 430,00 \$ Racc X 107,50 \$ = 107,50 \$ A.S = 96,75 \$ Frais d'admin 5% = 31,71 \$ Matériel = 45,00 \$ Total : 710,96 \$

Formation de gardiens avertis 11-14 ans 1 cours Le 22 janvier 2022 Min : 14 Max : 25	1 part. X 30,75 \$ = 30,75 \$ 50 % = 30,62 \$ Total : 61,37 \$	Professeur : MEB Formation 1 part. X 52 \$ = 52,00 \$ Frais d'admin 5% = 2,60 \$ Trousse : 3,75 \$ TOTAL : 58,35 \$ Total avec taxes : 61,25 \$
Hockey cosom 6-12 ans 10 cours Début le 19 janvier 2022 Min : 10 Max : 22	1 part. X 58 \$ = 58,00 \$ 50 % = 57,88 \$ Total : 115,88 \$	Professeur : Para « S » cool 1 part. X 100 \$ = 100,00 \$ 1 racc. X 5 \$ = 5,00 \$ Frais d'admin 5% = 5,25 \$ TOTAL : 110,25 \$ Total avec taxes : 115,75 \$
Initiation au patin 5-8 ans 4 cours Début le 21 janvier 2022 Min : 8 Max : 10	8 insc. X 16 \$ = 128,00 \$ 50 % = 128,86 \$ Total : 256,86 \$	Professeure : Lisa Dumontier 4 h X 52 \$ = 208,00 \$ A.S = 37,44 \$ Frais d'admin. 5% = 12,27 \$ Total : 257,71 \$
Katag 8-12 ans 10 cours Début le 18 janvier 2022 Min: 15 Max : 25	1 part. X 50 \$ = 50,00 \$ 50 % = 49,88 \$ Total : 99,88 \$	Professeur : Animation Katag 1 part. X 95 \$ = 95,00 \$ Frais d'admin 5% = 4,75 \$ Total : 99,75 \$
Mini-Mellyn 9-12 ans 10 cours Début le 20 janvier 2022 Min : 10 Max : 20	1 part. X 52,50 \$ = 52,50 \$ 50 % = 52,50 \$ Total : 105,00 \$	Professeur : Association des grandeurs Nature 1 part. X 100 \$ = 100,00 \$ Frais d'admin 5 % = 5,00 \$ Total : 105,00 \$
Parcours de motricité globale Maternelle NOUVEAUTÉ 10 cours Début le 18 janvier 2022 Min : 10 Max : 22	1 part. X 58 \$ = 58,00 \$ 50 % = 57,88 \$ Total : 115,88 \$	Professeur : Para « S » cool 1 part. X 100 \$ = 100,00 \$ 1 racc. X 5 \$ = 5,00 \$ Frais d'admin 5% = 5,25 \$ TOTAL : 110,25 \$ Total avec taxes : 115,75 \$
Prêts à rester seuls! 9-11 ans JOURNÉE INTENSIVE 1 cours Le 29 janvier 2022 Min : 14 Max : 25	1 part. X 27,75 \$ = 27,75 \$ 50 % = 27,55 \$ Total : 55,30 \$	Professeur : Marie-Ève Bousquet Formation 1 part. X 50 \$ = 50,00 \$ Frais d'admin 5% = 2,50 \$ TOTAL : 52,50 \$ Total avec taxes : 55,11 \$
Sciences 6-8 ans 10 cours Début le 18 janvier 2022 Min: 15 Max : 20	1 part. X 60,50 \$ = 60,50 \$ 50 % = 60,37 \$ Total : 120,87 \$	Professeur : Évolution jeunesse 1 part. X 115 \$ = 115,00 \$ Frais d'admin 5% = 5,75 \$ TOTAL : 120,75 \$
Sculpture sur bois 9 à 16 ans 10 cours Début le 22 janvier 2022 Min : 6 Max : 8	1 part. X 65,75 \$ = 65,75 \$ 50 % = 65,63 \$ Total : 131,38 \$	Professeur : L'ASL (L'Association des artisans sculpteurs de Lanaudière) 1 part. X 125 \$ = 125,00 \$ Frais d'admin 5% = 6,25 \$ Total : 131,25 \$
Soccer intérieur 6-12 ans NOUVEAUTÉ 10 cours Début le 20 janvier 2022 Min : 10 Max : 22	1 part. X 58 \$ = 58,00 \$ 50 % = 57,88 \$ Total : 115,88 \$	Professeur : Para « S » cool 1 part. X 100 \$ = 100,00 \$ 1 racc. X 5 \$ = 5,00 \$ Frais d'admin 5% = 5,25 \$ TOTAL : 110,25 \$ Total avec taxes : 115,75 \$
Tricot 8 ans et + NOUVEAUTÉ 8 cours Début le 17 janvier 2022 Min : 6 Max : 8	6 part. X 42,50 \$ = 255,00 \$ 50 % = 254,17 \$ Total : 509,17 \$	Professeure : Nathalie Boucher 10 h X 27 \$ = 270,00 \$ Racc 4 h X 27 \$ = 108,00 \$ A.S. = 68,04 \$ Frais d'admin 5% = 22,30 \$ Matériel : 40,00 \$ Total : 508,34 \$
Yoga 8-12 ans 8 cours Début 18 janvier 2022 Min : 6 Max : 8	1 part. X 34 \$ = 34,00 \$ 50% = 33,86 \$ Total : 67,86 \$	Professeur : Yoga Lanaudière 1 part. X 64,50\$ = 64,50 \$ Frais d'admin 5% = 3,23 \$ Total : 67,73 \$

ACTIVITÉS FAMILIALES

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Activité familiale au gymnase Forfait 10 semaines Début : Semaine du 9 janvier 2022	1 famille X 165\$ = 165,00 \$ 50 % = 164,64 \$ Total : 329,64 \$	Avec surveillance : 15 h X 16,18 \$ = 242,70 \$ A. S. = 43,69 \$ TOTAL : 286,39 \$ Total avec taxes : 329,27 \$
Activité au gymnase À la fois (maximum de 3 fois) Début : Semaine du 9 janvier 2022	1 location X 16,50 \$ = 16,50 \$ 50 % = 16,46 \$ Total : 32,96 \$	Avec surveillance : 1,5 h X 16,18 \$ = 24,27 \$ A.S. = 4,37 \$ TOTAL : 28,64 \$ Total avec taxes : 32,93 \$

ADULTES ET ADOLESCENTS*

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Drum fit 10 cours Début le 13 janvier 2022 Min : 8 Max : 15	8 part. X 85,50 \$ = 684,00 \$ Total : 684,00 \$	Professeure : Audrey Beauclair 10 h X 48* \$ = 480,00 \$ A.S = 86,40 \$ Frais d'admin. 5% = 28,32 \$ TOTAL : 594,72 \$ Total avec taxes : 683,78 \$ *+3\$/h/après 10 part. max :15
Piyo 10 cours Début le 12 janvier 2022 Min : 8 Max : 15	8 part. X 85,50 \$ = 684,00 \$ Total : 684,00 \$	Professeure : Audrey Beauclair 10 h X 48* \$ = 480,00 \$ A.S = 86,40 \$ Frais d'admin. 5% = 28,32 \$ TOTAL : 594,72 \$ Total avec taxes : 683,78 \$ *+3\$/h/après 10 part. max :12
Tricot 10 cours Début le 10 janvier 2022 Min : 6 Max : 8	6 part. X 128,25 \$ = 769,50 \$ Total : 769,50 \$	Professeure : Nathalie Boucher 20 h X 27 \$ = 540,00 \$ A.S. = 97,20 \$ Frais d'admin 5% = 31,86 \$ TOTAL : 669,06 \$ Total avec taxes : 769,25 \$
Yoga débutant 10 cours Début le 13 janvier 2022 Min : 8 Max : 15	1 part. X 121,75 \$ = 121,75 \$ Total : 121,75 \$	Professeur : Yoga Lanaudière 1 part. X 100,75 \$ = 100,75 \$ Frais d'admin. 5% = 5,04 \$ TOTAL : 105,78 \$ Total avec taxes : 121,63 \$
Yoga intermédiaire 10 cours Début le 11 janvier 2022 Min : 8 Max : 15	1 part. X 121,75 \$ = 121,75 \$ Total : 121,75 \$	Professeur : Yoga Lanaudière 1 part. X 100,75 \$ = 100,75 \$ Frais d'admin. 5% = 5,04 \$ TOTAL : 105,78 \$ Total avec taxes : 121,63 \$
Zumba 10 cours Début le 11 janvier 2022 Min : 8 Max : 15	1 part. X 123,75 \$ = 123,75 \$ Total : 123,75 \$	Professeur : En Corps 1 part. X 102,50 \$ = 102,50 \$ Frais d'admin. 5% = 5,15 \$ TOTAL : 107,63 \$ Total avec taxes : 123,75 \$

*50% pour les adolescents de Notre-Dame-des-Prairies

ADULTES SEULEMENT

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Circuit d'entraînements variés NOUVEAUTÉ 10 cours Le 10 janvier 2022 Min : 8 Max : 15	8 part. X 85,50 \$ = 684,00 \$ Total : 684,00 \$	Professeure : Audrey Beauclair 10 h X 48* \$ = 480,00 \$ A.S = 86,40 \$ Frais d'admin. 5% = 28,32 \$ TOTAL : 594,72 \$ Total avec taxes : 683,78 \$ *+3\$/h/après 10 part. max :15

Piyo 55 + 10 cours Le 10 janvier 2022 Min : 8 Max : 15	8 part. X 85,50 \$ = <u>684,00 \$</u> Total : 684,00 \$	Professeure : Audrey Beauclair 10 h X 48* \$ = 480,00 \$ A.S = 86,40 \$ Frais d'admin. 5% = 28,32 \$ TOTAL : <u>594,72 \$</u> Total avec taxes : 683,78 \$ *+3\$/h/après 10 part. max :15
Premiers soins 1 cours Le 15 janvier 2022 Min : 4 Max : 12	1 part. X 60,50 \$ = 60,50 \$ Total : 60,50 \$	Professeur : Benoit Ducharme 1 part. X 50 \$ = 50,00 \$ Frais d'admin. 5% = 2,50 \$ TOTAL : <u>52,50 \$</u> Total avec taxes : 60,36 \$
Libres au gymnase Janvier à avril En moyenne 4 personnes	4 pers. X 68,50\$ = <u>274,00 \$</u> Total : 274,00 \$	Avec surveillance 12,5 h X 16,18 \$ = 202,25 \$ A.S. = 36,41 \$ TOTAL : <u>238,66 \$</u> Total avec taxes : 274,40 \$
Stretching 10 cours Début le 12 janvier 2022 Min : 8 Max : 15	1 part. X 123,75 \$ = <u>123,75 \$</u> Total : 123,75 \$	Professeur : En Corps 1 part. X 102,50 \$ = 102,50 \$ Frais d'admin. 5% = 5,15 \$ TOTAL : <u>107,63 \$</u> Total avec taxes : 123,75 \$
Yoga léger 10 cours Début le 11 janvier 2022 Min : 8 Max : 15	1 part. X 121,75 \$ = <u>121,75 \$</u> Total : 121,75 \$	Professeur : Yoga Lanaudière 1 part. X 100,75 \$ = 100,75 \$ Frais d'admin. 5% = 5,04 \$ TOTAL : <u>105,78 \$</u> Total avec taxes : 121,63 \$
Yoga prénatal 10 cours Début le 11 janvier 22 Min : 8 Max : 15	1 part. X 121,75 \$ = <u>121,75 \$</u> Total : 121,75 \$	Professeur : Yoga Lanaudière 1 part. X 100,75 \$ = 100,75 \$ Frais d'admin. 5% = 5,04 \$ TOTAL : <u>105,78 \$</u> Total avec taxes : 121,63 \$
Zumba 55 ans et + 10 cours Début le 11 janvier 2022 Min : 8 Max : 12	1 part. X 123,75 \$ = <u>123,75 \$</u> Total : 123,75 \$	Professeur : En Corps 1 part. X 102,50 \$ = 102,50 \$ Frais d'admin. 5% = 5,15 \$ TOTAL : <u>107,63 \$</u> Total avec taxes : 123,75 \$

9.2 Activités de Noël 2021

557-11-2021

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire offrir des activités de Noël aux enfants fréquentant les écoles des Prairies et Rose-des-Vents, le CPE les Amis des Prairies ainsi qu'aux aînées et aînés de la Résidence des Prairies;

ATTENDU la recommandation de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie du 11 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'offrir un repas de Noël pour les enfants fréquentant les écoles des Prairies et Rose-des-Vents, le CPE les Amis des Prairies ainsi qu'aux aînées et aînés de la Résidence des Prairies;

D'offrir également l'activité de chasse aux lutins dans le sentier champêtre;

D'approuver le budget inhérent à chacune des activités ci-dessus décrites, lequel totalise approximativement 5 160 \$.

558-11-2021

9.3 Patinoires extérieures – entretien – autorisation d'embauche

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner les responsables de l'entretien des patinoires extérieures et de fixer leur rémunération pour la saison 2021-2022;

ATTENDU la recommandation du 27 octobre 2021 de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie à l'effet d'augmenter la rémunération des responsables de l'entretien des patinoires en fonction du taux calculé au pied carré, soit à 0,25 \$/pi² pour l'ensemble des patinoires, à l'exception de celle située sur la rue des Cormiers, soit à 0,30 \$/ pi² en raison du transport de matériel devant être effectué;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE désigner les responsables de l'entretien des patinoires extérieures pour la saison 2021-2022 et de fixer leur rémunération, tel que ci-après :

<u>PATINOIRES</u>	<u>RESPONSABLE ET RÉMUNÉRATION</u>
Parc Colette-Robillard	Félix Gauthier 960 \$
Riverain – parc Jean-François Arnault	Félix Vincent 960 \$
Parc Bertrand	Solange Lefebvre 960 \$
Bocage – parc Alain Larue (patinoire et promenade)	Bernard Garneau 2 640 \$
Parc des Jonquilles	Bernard Garneau 960 \$
Parc Amable-Chalut	À confirmer 1 680 \$
Patinoire des Cormiers	Michel Boisjoly 1 152 \$

Que les versements soient effectués comme suit :

- 1^{er} versement : 35 % (avant Noël);
- 2^e versement : 25 % (fin janvier);
- 3^e versement : 40 % (1^{ère} semaine de mars);

D'autoriser madame Amélie Arbour, coordonnatrice des loisirs et des saines habitudes de vie, à signer tout document requis ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution

559-11-2021

9.4 Baseball mineur – tarification 2022

ATTENDU QUE l'Association de baseball mineur Lanaudière Nord a soumis sa tarification pour la saison de baseball 2022;

ATTENDU la recommandation du 28 octobre 2021 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la tarification du baseball pour la saison 2022 soit la suivante :

DIVISION	MONTANT LOCAL
Rallye-Cap	105 \$
Novice	145 \$
Atome	290 \$
Moustique	305 \$
Pee Wee	310 \$
Bantam	330 \$
Midget	295 \$

QUE le baseball soit subventionné à 50 % par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et que la politique familiale soit également applicable pour les jeunes Prairiquois et Prairiquoises qui s'y inscrivent.

9.5 Sport élite – demande de contribution municipale – triathlon

560-11-2021

ATTENDU QUE monsieur Pierre Heynemand sollicite de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies une aide financière dans le cadre de sa participation au triathlon « Ironman » en Espagne, qui avait lieu le 16 octobre 2021;

ATTENDU QUE la demande satisfait aux exigences formulées par la politique d'aide au sport élite en vigueur de la Ville;

ATTENDU la recommandation du 27 octobre 2021 de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accorde une aide financière de 300 \$ à monsieur Pierre Heynemand.

9.6 Gym Annalie – inscriptions été 2021 – recommandation de paiement

561-11-2021

ATTENDU QUE Gym Annalie a soumis à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la liste des inscriptions des jeunes prairiquoises et prairiquois inscrits aux cours de gymnastique pour la saison d'été 2021;

ATTENDU QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, a vérifié ladite liste et recommande, dans sa note du 27 octobre 2021, le paiement de 50 \$ au bénéfice de chaque élève inscrit, soit 8;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville verse une contribution de 50 \$ pour chaque élève inscrit aux cours de gymnastique offerts par Gym Annalie pour la saison d'été 2021, laquelle contribution totalise 400 \$.

562-11-2021

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

10.1 Programmation culturelle – été 2022

ATTENDU le franc succès de la programmation culturelle de l'été 2021 qui a été ajustée en fonction des mesures sanitaires devant être respectées et permettant notamment que les divers événements aient lieu dans les différents parcs du territoire;

ATTENDU QUE la programmation culturelle de l'été 2022 élaborée par le Service de la culture et des loisirs a été présentée aux membres de la Commission du développement culturel et des communications et qu'ils en recommandent l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver la programmation culturelle de l'été 2022 telle que présentée et d'autoriser la réalisation de la programmation proposée, à savoir :

Fête Nationale

- 23 juin 2022 au parc des Champs-Élysées
- Formule habituelle incluant de l'animation, des jeux gonflables, un spectacle pour enfants, deux musicaux ainsi que les traditionnels feux d'artifice
- Budget approximatif : 37 700 \$

Jeudis Musik'Eau

- 11 août 2022 au parc des Champs-Élysées
- Sinfonia de Lanaudière avec artiste invité
- Collaboration avec le Centre Amitié Autochtone de Lanaudière (CAAL) pour la première partie et de l'animation thématique sur le site
- Budget approximatif : 40 000 \$

Jeudis en musique :

- 30 juin au 25 août (à l'exception des vacances de la construction et du 11 août)
- 6 concerts musicaux dans différents parcs à déterminer
 - 3 en collaboration avec Mémoire & Racines, Festival de Lanaudière et Orchestre Symphonique des Jeunes de Joliette (OSJJ)
 - 3 chansonniers professionnels
- Budget approximatif : 18 000 \$

Mercredis en famille

- 29 juin au 24 août (à l'exception des vacances de la construction)
- Différents parcs du territoire
- 3 spectacles pour enfants
- 3 heures du conte de la bibliothèque
- Un conte autochtone en collaboration avec le CAAL
- Budget approximatif : 6 000 \$

D'approuver le budget inhérent à chacune des activités ci-dessus décrites, lequel totalise approximativement 101 700 \$, taxes en sus lorsqu'applicables.

563-11-2021

10.2 Programmation culturelle 2021-2022 – modifications

ATTENDU QUE des modifications à la programmation culturelle 2021-2022 du Carrefour culturel proposée par le Service de la culture et des loisirs ont été présentées aux membres de la Commission du développement culturel et des communications et qu'ils en recommandent l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'entériner les modifications à la programmation culturelle 2021-2022 du Carrefour culturel telle que présentée, à savoir :

Reporté en raison des normes sanitaires :

11 décembre 2021 Réveillons de Monsieur Desneiges

Ajouts à la programmation

11 décembre 2021 à 10h30 Birds from Paradise, chants de cantiques de Noël

11 décembre 2021 à 11h00 Spectacle *C'est à quelle heure minuit?*
Des Petites Tounes de Productions Josée Allard

D'approuver le budget inhérent à chacun des projets ci-dessus décrits, lesquels totalisent approximativement 3 750 \$, taxes en sus lorsqu'applicables.

10.3 Production et réalisation d'une série documentaire sur les résidences de création au Carrefour culturel – mandat

564-11-2021

ATTENDU QU'un projet de production et réalisation d'une série documentaire sur les résidences de création au Carrefour culturel a été présenté à la Commission du développement culturel et des communications;

ATTENDU QUE ce projet est inclus dans l'entente de développement culturel avec le Ministère de la culture et des communications du Québec pour 2021-2023 et qu'il sera ainsi financé à 50 % par le Ministère;

ATTENDU la recommandation du 10 novembre 2021 de la Commission du développement culturel et des communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De mandater madame Mélanie Dion et monsieur Frédéric Dudemaine pour la production et la réalisation d'une série documentaire sur les résidences de création au Carrefour culturel;

D'autoriser le budget inhérent à ce projet pour un montant maximal de 50 700 \$, dont 50 % sera financé par le Ministère de la culture et des communications dans le cadre de l'entente de développement culturel.

10.4 Projets déposés au programme de partenariat territorial du CALQ – appui de la Ville

565-11-2021

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a choisi les projets qui seront appuyés dans le cadre de l'appel de projets du programme de partenariat territorial du Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ);

ATTENDU la recommandation du 10 novembre 2021 de la Commission du développement culturel et des communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies appuie les projets suivants dans le cadre de l'appel de projets du programme de partenariat territorial du Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ), savoir :

- *Birds from Paradise*
 - Résidence du 14 au 18 février 2022
 - Contribution en service : 5 000 \$
- *Chanson modulaire – Corne de brume – Davi Simard*
 - Résidence de création en 2022-2023
 - Contribution en service : 5 000 \$
- *Une nature qui s'écoute – Thibault Quichon*
 - Résidence de création en 2022-2023
 - Contribution en service : 5 000 \$
- *Devenir Chez Nous – Iphigénie Marcoux-Fortier*
 - Résidence de création en 2022-2023
 - Contribution en service : 5 000 \$
- *Maz – Marc Maziade*
 - Résidence de création en 2022-2023
 - Contribution en service : 5 000 \$

QUE madame Suzanne Dauphin, mairesse, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, soient autorisées à signer les lettres d'entente de chacun des projets appuyés.

10.5 Publicité – Radio O103,5 FM – achat

566-11-2021

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire avoir un médium afin de publiciser ses activités, évènements et informations municipales;

ATTENDU QUE le O103,5 FM a présenté une offre forfaitaire permettant à la Ville d'annoncer tous les évènements qu'elle souhaite sur les ondes de la radio, jusqu'à concurrence d'une valeur de 17 000 \$ en publicité;

ATTENDU QUE le O103,5 FM propose également un budget de publicité Internet sur Mon Joliette;

ATTENDU la recommandation du 8 octobre 2021 de la Commission du développement culturel et des communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accepter l'offre présentée par le O103,5 FM datée du 6 octobre 2021 afin de publiciser ou informer la population de tout ce qui concerne la Ville, pour l'année 2022, laquelle prévoit un coût mensuel de 833 \$, taxes en sus, soit 10 000 \$ annuellement, taxes en sus;

D'autoriser madame Joanie Laforest, adjointe à la direction générale et coordonnatrice des communications, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

10.6 Publicité – Lanauweb – achat

567-11-2021

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies souhaite augmenter sa visibilité pour ses événements culturels et autres;

ATTENDU QUE le site Internet Lanauweb rejoint près de 70 000 visiteurs uniques chaque mois;

ATTENDU la recommandation du 8 octobre 2021 de la Commission du développement culturel et des communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE procéder à l'achat d'un plan publicitaire auprès de Lanauweb s.e.n.c. afin d'augmenter la visibilité de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour ses événements culturels et autres, au montant de 1 500 \$, taxes en sus, pour 2022;

D'autoriser madame Joanie Laforest, adjointe à la direction générale et coordonnatrice des communications, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

10.7 Publicité du temps des fêtes – vœux du conseil – CFNJ

568-11-2021

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire diffuser de la publicité à la radio durant le temps des fêtes;

ATTENDU la recommandation du 15 novembre 2021 de la Commission du développement culturel et des communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser l'achat de publicité sur les ondes de la radio CFNJ selon le Plan Réveillon, pour un montant de 595 \$, taxes en sus, pour un total de 30 messages, dont six dans chacun des réveillons et dix-huit entre le 24 décembre 2021 et le 2 janvier 2022;

D'autoriser madame Joanie Laforest, adjointe à la direction générale et coordonnatrice des communications, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

569-11-2021

10.8 Publicité – Club de vélo du Grand Joliette – achat

ATTENDU la recommandation du 21 octobre de la Commission de la culture et des communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE procéder à l'achat d'une publicité dans le calendrier annuel 2022 du Club de vélo du Grand Joliette au tarif de 150 \$.

10.9 École de musique Fernand-Lindsay – inscriptions automne 2021 – recommandation de paiement

570-11-2021

Étant susceptible d'être en conflit d'intérêt sur le présent sujet, la conseillère Mylène Allary s'abstient de participer aux délibérations.

ATTENDU QUE l'École de musique Fernand-Lindsay a soumis à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la liste des inscriptions des jeunes Prairiquois et Prairiquoises inscrits à l'automne 2021;

ATTENDU QUE monsieur Mathieu Lagacé, directeur de la culture et des loisirs, a vérifié ladite liste et recommande, dans sa note du 9 novembre 2021, le paiement d'un total de 4 inscriptions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville verse à l'École de musique Fernand-Lindsay sa contribution sur les inscriptions de l'automne 2021 totalisant 200 \$.

11. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

571-11-2021

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 20 h 08.

Nancy Bellerose
Directrice des affaires juridiques et
greffière

Suzanne Dauphin
Mairesse